



## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

### Extrait du registre des délibérations

**Vendredi dix décembre deux mille vingt et un**, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : Arnaud VERNAY.

15 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Laëtitia TEXIER, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY, Cindy GUIOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

0 membre absent

0 procuration

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 10 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 novembre 2021.
- Fait le point sur la crise sanitaire :
  - o A l'école : port du masque obligatoire pour les enfants à partir du CP, à l'extérieur comme à l'intérieur ainsi que pour les activités sportives.
  - o Annulation du 08 décembre car demande du pass sanitaire lors de vente de boissons et/ou repas.
  - o Inquiétude quant à la fermeture de l'ilo café (lieu dansant).
  - o En attente d'informations pour les locations des salles.
- Fait le point sur les travaux et projets :
  - o **Projet OPAC du Rhône** : l'architecte retenu est le cabinet JAA de Lyon, présentation du projet courant février. La vente de la maison sera décalée pour mars / avril.
  - o **Projet aménagement terrain « ex Crozier »** : un rendez-vous est prévu avec le cabinet VEAC pour avancer sur le lancement du marché.
  - o **Rénovation énergétique bâtiment route de Ste Foy** : les devis ont été validés, les travaux pourraient commencer en avril.
- Valide l'adhésion au groupement de commandes pour les contrats d'assurances, initié par la CCMDL. 13 communes sont concernées. (délibération 58.2021)

- Confirme la mutualisation du poste de bibliothécaire avec les communes de Grézieu le Marché (4h), Meys (4h) et la Chapelle sur Coise (1). Mme Marine Arnold, qui succède à Mme Fabienne Redon, se verra établir un contrat de travail à durée déterminée de 26h30 (17h30 pour St Genis). La refacturation des frais aux communes concernées se fera une fois par an.
- Engage une réflexion sur le devenir du local de la cure, en sachant que des travaux seront forcément à entreprendre. Il est décidé de faire appel à un architecte pour établir un projet et un état des dépenses.
- Valide l'achat de nouveaux postes téléphoniques pour la mairie.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
  - o **Conseil municipal enfants** : les créations faites avec l'artiste plasticienne sont installées devant la mairie.
  - o **Vie du village** : en raison du contexte sanitaire, les animations prévues le 08 décembre ont été annulées ainsi que la formation à l'utilisation d'un défibrillateur et aux gestes de premiers secours. Le calendrier des manifestations 2023 a été établi avec les associations.
  - o **CCAS** : le goûter des seniors est annulé, les personnes pourront récupérer leur colis à la salle des fêtes le 18 décembre.
  - o **Environnement** : les sapins de Noël pourront être déposés vers la salle entrée du village du 10 au 16 janvier et seront ensuite broyés.
  - o **Voirie - CCMDL** : il est demandé aux communes de prévoir les travaux le plus tôt possible dans l'année afin d'organiser au mieux les consultations et plannings.
  - o **Economie - CCMDL** : une visite des anciens locaux des « meubles Grange » à St Symphorien sur Coise a eu lieu, ils accueillent maintenant la salaison Chillet. Plusieurs ZA vont s'agrandir (Brussieu, Souzy...). Un bilan du forum de l'emploi a été fait, il faut réfléchir pour faire venir les écoles.
  - o **SIEMLY** : augmentation du prix de l'eau de 1.9 %. La construction du nouveau siège est prévue à Pomeys.
  - o **SIVOS** : participation des charges de fonctionnement fiscalisée pour un montant de 640.99 €. (délibération 59.2021).
  - o **Déchets - CCMDL** : le prix de la redevance des ordures ménagères va augmenter pour 2023. Un formulaire unique sera mis en ligne pour les demandes de réclamations et / ou mise à jour des dossiers.
  - o **Assainissement - CCMDL** : les travaux de mise en conformité de la station des Rossandes devraient débuter en 2023 et se terminer fin 2025.
  - o **Urbanisme – CCMDL** : les demandes d'urbanisme pourront être dématérialisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
  - o **Conférence des Maires** : la CCMDL recrute une secrétaire de mairie polyvalente afin de pallier aux congés au sein des 32 communes.
  - o **SYDER** : par manque de personnel, il est constaté du retard dans les travaux.
  - o **Culture – CCMDL** : le festival « festifurie's » aura lieu à St Clément les Places les 1<sup>er</sup> et 02 juillet 2022. Raphaël PIN, coordinateur du réseau des bibliothèques quitte son poste pour intégrer un autre service de la CCMDL.
  - o **Agriculture – CCMDL** : les deux plateformes de broyage de déchets ligneux vont perdurer sur les communes de Coise et Haute Rivoire, pour cela une SICA sera créée.
  - o **Groupement des 4 cantons** : le comice 2022 aura lieu à Chazelles sur Lyon les 25 et 26 juin.
  - o **Social – CCMDL** : présentation des actions du réseau entraide solidarité.

- Valide le fait de remettre les balises blanches chemin du domaine / route de Duerne par le Département et valide le principe de leur remplacement par les communes de St Genis et Ste Foy.
- Valide la convention de fourrière animale avec le Domaine des Mûriers. (délibération 60.2021)
- Est informé de la démission de Mme Marthe Drouet ATSEM, au 31/12/2021.
- Prend note que les fossés seront curés par l'entreprise CNTP début janvier.
- Est informé que Monsieur le Maire a fait la demande auprès du SYTRAL pour la mise en place d'un ramassage scolaire au hameau de Lafay. Plusieurs foyers avaient fait la demande auprès de la mairie.
- Valide la prise en charge des fournitures scolaires et gouters de Noël pour les enfants domiciliés à St Genis et scolarisés à Ste Foy. (délibération 61.2021)
- Entend que le secrétariat de la mairie sera fermé du 22 au 24 décembre et du 29 au 31 décembre.
- Note que la distribution des sacs poubelles aura lieu le samedi 08 janvier de 9h à 12h à la salle annexe cantine.
- Décide de maintenir, pour le moment, les vœux du maire et de l'équipe municipale du 09 janvier..
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 62.2021)
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au lundi 24 janvier à 20h30 en mairie.

Document établi le 16 décembre 2021

Affiché le 16 décembre 2021

Le Maire,  
Alexis BADOIL



*Procès-verbal certifié exécutoire*

Le 16 DEC. 2021

Le Maire,  
Alexis BADOIL

